

**Commune de MAZERULLES**

Rue de Nancy  
54280 MAZERULLES

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

Convocation du 16 septembre 2023

Affichage du 16 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 septembre, à 20H30, légalement convoqué, par M. Franck DIEDLER, Maire, dans la salle de réunion de la Mairie.

Etaient présents :

Sédric BLIN, Franck DIEDLER, Thomas JOB, Sébastien KEMPF, Denise MATHIEU, Catherine RAMPON, Philippe THIVET

Excusé : Isabelle BELLOY, Patrick HERDIER, Robert JOUSSEMET, Christiane WINIGER,

Absent :

Procuration :

Patrick HERDIER donne procuration à Philippe THIVET

Robert JOUSSEMET donne procuration à Catherine RAMPON

Christiane WINIGER donne procuration à Franck DIEDLER

Considérant que le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte à 20h40.

M. BLIN Sédric est désigné secrétaire de séance.

**Point n°1 : Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 23/06/2023**

Rapporteur : Sédric BLIN

**=> Ce point est reporté.**

**Point n° 2 : Elections sénatoriales**

Les élections sénatoriales se déroulent dimanche 24/09/2023.

La commune a désigné 1 électeur et 3 suppléants :

- Electeur : Franck DIEDLER
- Suppléant : Sébastien KEMPF
- Suppléant : Thomas JOB
- Suppléant : Robert JOUSSEMET

Les listes de candidats pour la Meurthe-et-Moselle sont :

Intitulé des listes	Noms et prénoms des candidats	Nuance des listes
Meurthe-et-Moselle Avenir	M. Jean-François HUSSON Mme Véronique GUILLOTIN M. Pierre BOILEAU Mme Alexandra HINZELIN M. Benjamin VOINOT Mme Floriane VALY	Liste d'union de la droite
Au service des communes pour défendre la Meurthe-et-Moselle	M. Grégoire EURY Mme Muriel DI REZZE M. Anthony BOULOGNE Mme Patricia MELET M. Fabrice CHAUVIERE Mme Angelina RIBAU	Liste Rassemblement National
Unis pour nos communes	M. Olivier JACQUIN Mme Silvana SILVANI M. Christian ARIES Mme Evelyne MATHIS M. Bertrand KLING Mme Céline REIN	Liste d'union de la gauche
Meurthe-et-Moselle Union Populaire Ecologique et Sociale	M. Patrice ZOLFO Mme Véronique NOBILI M. Bruno TROMBINI Mme Marion HINGRAY M. Jimmy HARBANS Mme Houria MOULAI	Liste La France Insoumise
Ensemble, ayons des projets d'avenir !	M. Olivier HEDIN Mme Cécile HAMANT M. Laurent GUILBOT Mme Assamahou LAMARRE M. Marcel HERVÉ Mme Tatiana MALO	Liste écologiste
Les Gaullistes	M. Sébastien NANTZ Mme Corinne PAINE M. Daniel LALLEMANT Mme Véronique CHATELIN M. Massimo NESPOLO Mme Christine BAUMANN	Liste divers droite

*Puisque le Conseil Municipal désigne son représentant pour voter aux élections sénatoriales, il est important que le Conseil Municipal lui indique la liste pour laquelle il devra voter.  
Aussi après échanges, un vote à bulletin secret a été organisé pour recueillir l'avis du Conseil.*

### **Point n°3 : Tarif de l'emplacement du commerçant ambulant**

Rapporteur : Franck DIEDLER

Le Conseil Municipal a validé le 24/03/2023, la venue de l'épicerie ambulante « A La Rapine » sur la commune de MAZERULLES.

Elle est présente depuis début avril de 16H à 19H sur le parking de la Mairie les 1er, 2ème et 4ème vendredis du mois. Le 3ème vendredi du mois, les habitants pourront la retrouver sur le marché de la Seille de CHAMPENOUX.

Elle propose dans son camion une large gamme de produits régionaux.

Il était convenu de l'accueillir gratuitement les 3 premiers mois pour lui permettre de fidéliser sa clientèle, puis de lui facturer une participation pour couvrir les frais (électricité...).

Après 3 mois, le bilan est positif. Madame Stéphanie FAVARD de A LA RAPINE souhaite continuer à proposer ses produits régionaux aux habitants de la commune et aux personnes de passage.

Vu la demande du 11/03/2023 de Madame Stéphanie FAVARD, de la société A LA RAPINE,  
Vu le bilan positif au bout de 3 mois,  
Vu les tarifs pratiqués dans d'autres communes,  
Vu les frais pour la commune d'accueillir ce commerçant,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 3 € TTC le tarif de l'emplacement pour une occupation de 3 heures.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le tarif de 3,00 € TTC de l'emplacement pour une occupation de 3 heures,
- D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette mise à disposition.

### **Point n°4 : Adhésion au groupement de commandes pour le contrôle des poteaux incendie pour la période 2024-2026**

Rapporteur : Franck DIEDLER

Dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie, la commune de Mazerulles se doit de réaliser des contrôles techniques périodiques tous les 3 ans de ses points d'eau d'incendie (PEI). Ces contrôles ont été réalisés pour la période 2020-2023 dans le cadre du groupement de commandes de la communauté de communes. Le prestataire pour cette période était la SAUR. Le coût du contrôle périodique est d'environ 50 €/PEI.

La commune dispose de 7 bornes incendie et d'un point d'eau artificiel situé Place de la Fontaine.

Ces contrôles périodiques étaient assurés par le SDIS 54 jusqu'en 2017.

Il convient désormais de confier cette mission à un prestataire. La société SAUR a effectué les contrôles sur la commune via un groupement de commandes réalisé par la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes propose de constituer un nouveau groupement de commandes pour la période 2024 – 2026 pour mutualiser les procédures des marchés et bénéficier de conditions techniques et économiques plus avantageuses.

Vu l'article L2212-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie de Meurthe-et-Moselle,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes de la Communauté de Communes pour les contrôles périodiques tous les 3 ans des points d'eau d'incendie de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'adhérer au groupement de commandes de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné pour la maintenance des appareils de lutte contre l'incendie,
- D'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires à cette adhésion.

***La borne incendie près de la Mairie était vétuste. Elle a été remplacée dans le cadre des travaux d'eau potable pour un montant de 2 073 €TTC.***

## **Point n°5 : Validation du rapport de gestion 2022 de la SPL X-DEMAT**

Rapporteur : Franck DIEDLER

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, la commune de Mazerulles a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle ainsi que de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 31/12/2022, SPL-X-demat compte 3 145 actionnaires.

La commune de Mazerulles a 1 part sociale dans la SPL-X-DEMAT pour 15.50 €. Cette part sociale permet à la commune de disposer des services de cette société, notamment la transmission des actes au contrôle de légalité de la Préfecture, la gestion des flux avec le Service de Gestion Comptable et le certificat de signature électronique...

En tant qu'actionnaire, la commune de Mazerulles doit émettre un avis sur le rapport de gestion de la SPL-X-DEMAT.

Vu le rapport de gestion 2022 de la SPL-X-DEMAT,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide l'unanimité :

- De valider le rapport de gestion 2022 de la SPL XDEMAT

## **POINT DIVERS**

*Location de la salle polyvalente - Mise à disposition des produits d'entretien*

*Jusqu'à présent les produits d'entretien n'étaient pas fournis lors de la location de la salle polyvalente. Les locataires devaient apporter leurs produits. Pour éviter l'utilisation de produits non adaptés, il est décidé de fournir les produits d'entretien, notamment une éponge neuve, 5 pastilles lave vaisselle, du produit vaisselle, un nettoyeur de surface multi usage, du produit pour les WC et du produit pour nettoyer les vitres.*

*Point sur les ressources humaines :*

- *Les horaires de travail de l'agent technique ont été revus avec une pause méridienne de 12H à 14H.*
- *Madame Céline BONDAREWICZ a été recrutée sur le poste de secrétaire de Mairie depuis le 24/07/2023. Sa période d'essai se termine.*

*Les nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie sont à compter du lundi 25/09/2023 :*

*Lundis de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H30*

*Jeudis de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00*

*Samedis de 8H00 à 12H00*

*Cours de gymnastiques :*

*A ce jour le nombre de personnes inscrites n'est pas encore définitif.*

*La gymnastique douce se déroule les mercredis de 10H00 à 11H00.*

*Les cours de Pilate – gym tonique se déroulent les vendredis de 18H00 à 19H00 et de 19H00 à 20H00.*

*Un point sur l'équilibre financier de chacun des cours sera fait auprès du Conseil Municipal.*

#### *Finalisation des travaux sur le RD70H*

- *La pose des silhouettes PIETO sera faite prochainement par l'agent technique.*
- *La commission travaux doit valider le compte rendu de la dernière réunion avec notamment l'emplacement des silhouettes PIETO, le marquage au sol des zones 20 et 30 et de l'écluse et la végétalisation au niveau de l'écluse pour renforcer le sentiment d'insécurité des conducteurs pour qu'ils ralentissent davantage.*

*Du courrier non distribué a été retrouvé dans la forêt de Mazerulles. Des faits similaires se sont produits sur Moncel sur Seille.*

#### *Scolaire :*

- *Les élus communautaires ont refusé toutes les délibérations relatives au maillage scolaire avec notamment la construction d'un groupe scolaire de 8 à 9 classes à Brin sur Seille et la fermeture des écoles de Moncel sur Seille et de Sornéville.  
Pourtant la communauté éducative (élus du SIS, enseignants, représentant de parents d'élèves) valide à 100% ce choix de construction d'une école neuve à Brin sur Seille. 94% des familles d'enfants scolarisés sur le secteur sont également pour ce projet.  
Quelle solution sera apportée à notre territoire pour remédier à nos écoles vétustes et très énergivores ?*
- *Périscolaire - cantine*
  - *Par nécessité suite à la rupture du contrat par le prestataire, la cantine du SIS est dorénavant assurée par liaison froide (livraison à froid des repas et remise en température sur place).  
En liaison froide, la commande des repas doit-être faite 48H à l'avance, ce qui pose des problèmes aux familles.  
Les familles sont toutefois satisfaites des repas qui sont plus quantitatifs et qualitatifs.*
  - *Les animations proposées par le personnel du périscolaire donnent également satisfaction aux familles.*

#### *Mobilité :*

*Avec le PETR Val du Lorraine, la Communauté de Communes teste un nouveau dispositif de covoiturage : ILLICOV.*

*2 lignes sont mises en places :*

*CHAMPENOUX – LANEUVELOTTÉ – ESSEY LES NANCY*

*LEYR – BOUXIERE AUX CHENES – NANCY*

*C'est un dispositif de covoiturage du quotidien qui fonctionne à la manière d'une ligne de bus. Les passagers se rendent aux arrêts de la ligne pour être récupérés par les conducteurs.*

*Les conducteurs : ils sont indemnisés 0.80€ et 1.40€ pour chaque passager transporté selon la ligne empruntée.*

#### *Urbanisme – Déclaration préalable nécessaire pour un ravalement de façade sur le territoire du Grand Couronné*

- *Le Code de l'Urbanisme n'impose pas de déclaration préalable de travaux pour un ravalement de façade.*
- *Toutefois, le PLUI de Seille et Grand Couronné l'impose.*
- *Le Conseil Municipal pourrait délibérer pour ne pas l'imposer.*
- *Après échanges et compte tenu du fait que les ravalements de façades doivent respecter le PLUI, le Conseil Municipal souhaite maintenir cette obligation pour éviter des travaux non conformes.*

*Le projet de lotissement de 4 maisons sur un terrain à l'entrée de Champenoux se concrétise. Un permis d'aménager devrait-être déposé courant de la semaine prochaine.*

*Le petit rapporteur est attendu par la population. Il convient de le sortir prochainement.*

*2 luminaires ne fonctionnent plus depuis un moment :*

*La société a été prévenue et doit intervenir.*

*L'inauguration du city stade est reportée au printemps.*

*La plaque en inox devant l'habitation sis 10 rue de Nancy est très glissante lorsqu'il y a de l'eau. Il convient de prendre contact avec le concessionnaire pour qu'il trouve une solution.*

*Les travaux réalisés par le Département sur la RD70H entre Mazerulles et Brin sur Seille sont finis. Les premières rustines présentent un affaissement.*

*Il convient de se rendre sur place et d'en informer le Département.*

La séance est levée à 22h30.